

Non à la hausse des taxes sur l'E10 et l'E85, carburants plébiscités par les Français.

La presse se fait écho d'un rapport qui émanerait du secrétariat général à la planification écologique (SGPE) et qui appellerait à supprimer la fiscalité actuelle des carburants E85 et E10. Alors que l'accélération de la décarbonation du secteur des transports doit mobiliser toutes les solutions efficaces telles que l'électrification et les biocarburants durables, il serait consternant d'augmenter les taxes sur les carburants qui contiennent le plus de bioéthanol. Augmenter la fiscalité du bioéthanol, une alternative au fossile disponible, durable, locale et abordable, augmentera la facture des ménages, favorisera la consommation de pétrole, engendrera des conséquences négatives sur le revenu des agriculteurs et sur toute la filière des distilleries, sucreries et amidonneries françaises.

E10 et E85, des carburants plus écologiques donc moins taxés.. donc moins chers.

Le bioéthanol consommé en France réduit de 70% en moyenne des émissions de gaz à effet de serre (comparé à l'essence), selon les données du site CarbuRe de la DGEC pour 2023. En 2023, sa consommation a permis de réduire **de 2 millions de tonnes les émissions de CO2**, soit les émissions d'1 million de voitures.

Toute hausse de la fiscalité centrée sur ces deux carburants entraînerait un report des automobilistes vers d'autres essences à plus faible contenu renouvelable alors que la France a besoin au contraire d'augmenter sa consommation de biocarburants durables pour atteindre les objectifs européens de décarbonation du secteur des transports en 2030. La France est N°1 du bioéthanol en UE avec 20% de la production qui représente près de 9000 emplois en France (en équivalent temps plein)¹.

En 2024, le carburant SP95-E10, reste l'essence préférée des Français avec 60% de part de marché des essences. Il représente 43% du bioéthanol consommé en France. Le Superéthanol, avec 6% du marché des essences, assure 40% de la consommation de bioéthanol². Au total, E10 et E85 représentent 83% du bioéthanol consommé en France.



¹ Source PWC 2014

² Source : teneur moyenne des carburants en éthanol et ETBE observée par les sondages de la DGEC, combinée avec les données de CarbuRe-DGEC et les calculs de Bioéthanol France

Une décision incohérente pour les consommateurs, notre souveraineté énergétique et la trajectoire décarbonation.

Alors que la présidente de la Commission Européenne Ursula Von der Leyen a indiqué le 3 mars dernier qu'une « neutralité technologique complète » sera au cœur de la révision prochaine du Règlement sur le CO2 des véhicules légers, ce document vise l'inverse en réduisant le choix des consommateurs tout en impactant leur pouvoir d'achat.

Il serait **incompréhensible pour le pouvoir d'achat des Français** d'augmenter les taxes sur l'E10 et l'E85 qui sont les carburants les plus écologiques parmi les essences et contiennent le plus de composants français grâce au bioéthanol issu de matières agricoles françaises et des déchets et résidus de leur transformation en produits alimentaires (sucre et amidon).

Par ailleurs, en ces temps de turbulences géopolitiques, il est important de consolider notre indépendance énergétique, alimentaire et protéinique en France et en Europe, à laquelle contribue la filière du bioéthanol avec ses coproduits pour l'alimentation animale et son insertion dans les sucreries et amidonneries.

Altérer le débouché bioéthanol fragiliserait les agriculteurs, les distilleries, sucreries et amidonneries françaises

Le débouché bioéthanol des matières premières agricoles et des résidus issus de leur transformation en sucre et amidon est indispensable pour préserver les revenus de nombreux agriculteurs mais également la compétitivité des sucreries et amidonneries.

Bioéthanol et électrification des véhicules sont complémentaires

En alimentant des berlines hybrides rechargeables avec le Superéthanol-E85 aujourd'hui, on constate que leur bilan gaz à effet de serre en analyse de cycle de vie est aussi bon que celui d'un véhicule 100% électrique en France. A l'horizon 2035 et au-delà, le **futur Superéthanol-E85 100% renouvelable, sans essence fossile** assurera une performance encore meilleure³.

L'adoption d'un mix entre véhicules électriques et véhicules hybrides fonctionnant avec le Superéthanol-E85 permettra d'exploiter pleinement les synergies entre bioéthanol et électrification, d'ici 2035 et au-delà, pour mieux décarboner les transports. Par exemple, pour produire des e-fuels, il faudra des quantités importantes de CO₂ biogénique. Or pour 1 tonne d'éthanol, les distilleries produisent 1 tonne de CO₂ biogénique. **Plus la production d'éthanol sera élevée, plus les quantités de CO₂ disponibles pour les e-fuels seront importantes.**

Plutôt qu'alourdir la fiscalité des carburants contenant des biocarburants, il serait souhaitable que le Gouvernement s'oriente vers des combinaisons de solutions pour la décarbonation des transports qui respectent la neutralité technologique, les filières françaises et la liberté de choix des Français.

Contenus disponibles en téléchargement : [Dossier de presse 2025](#)

À propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et Bioéthanol France (ex-SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France, en pur ou dans un dérivé, jusqu'à 7,5% (dont au maximum 5% d'éthanol pur) dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85. Pour plus d'informations : <https://www.bioethanolcarburant.com/>

Contact Presse - Agence CorioLink - bioethanol@coriolink.com

Océane Vilminot – 07 84 90 83 16 – oceane.vilminot@coriolink.com

Amélie Lebreton – 06 70 60 25 30 – amelie.lebreton@coriolink.com

³ Etude IFPEN septembre 2022, berlines-segment C, hybrides rechargeables, avec un Superéthanol 100% renouvelable en 2040
<https://www.bioethanolcarburant.com/actualite/une-nouvelle-etude-de-lifpen-confirme-le-role-essentiel-du-bioethanol-dans-la-reduction-des-emissions-de-co2-de-lautomobile/>

